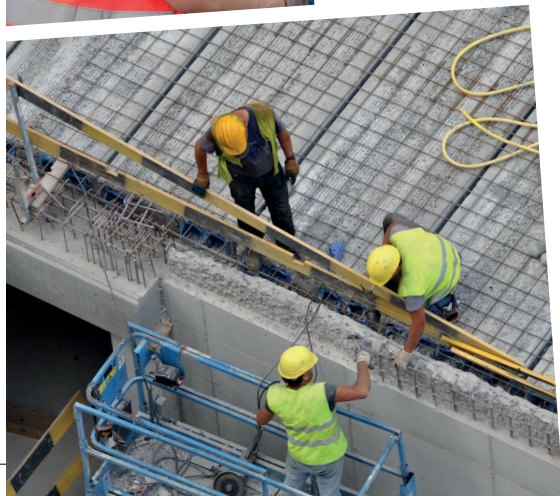


CHOISIR

le bon partenaire

pour vos marchés clausés



Opérateur d'insertion expert pour :

- **le recrutement des candidats** en collaboration avec le facilitateur de clauses, après avoir défini vos besoins,
- **la validation de l'éligibilité** de l'intérimaire,
- **la garantie de mise à disposition de salarié-e-s** suivies et accompagnées,
- l'assurance d'avoir un **interlocuteur expert** facilement disponible,
- **la relation avec la collectivité émettrice du marché et/ou le facilitateur de clauses**, pour la rédaction et la transmission des documents validant la clause d'insertion.

Des bénéficiaires croisés

- **L'entreprise** peut à la fois valoriser cette démarche au sein de son volet Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), toucher de nouveaux publics et travailler à la transmission des savoirs et compétences au sein de son équipe.
- **Le bénéficiaire** franchit une première étape vers l'emploi en s'inscrivant dans une démarche active de réinsertion sociale et professionnelle.
- **Le maître d'ouvrage** s'inscrit dans une dynamique volontariste de lutte contre le chômage et l'exclusion.



Exemples de chantiers récents

- **EHPAD de la Couronne** (La Couronne)
- **Modernisation de la ligne SNCF** Libourne - Le Buisson
- **Le Pontil Touvre : station épuration**

en bref

CADRE JURIDIQUE DES CLAUSES SOCIALES

Article 5 du Code des marchés publics

« La nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision avant le lancement de la consultation en prenant en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale. »

Ordonnance du 23 Juillet 2015

Les clauses sociales d'insertion ont été réaffirmées comme dispositif majeur permettant de « prendre en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi » (article 38-I de l'ordonnance).

EMPLOI INSERTION



Depuis 80 ans, l'APLB défend des valeurs humanistes universelles en menant des actions non marchandes dans le cadre d'une gestion désintéressée.

Deux choses nous rendent particulièrement fiers-e-s : la fidélité de nos client-e-s et les parcours de nos salarié-e-s, que nous accompagnons tout au long de leurs parcours, en veillant à leur intégration et à leur formation (dispositif de formation AFEST).

Nos agences sont présentes depuis plus de 30 ans sur les territoires de Charente, Dordogne et Nord Gironde.



ANGOULÊME

Le Maillon

6 rue Saint-Vincent-de-Paul
16000 ANGOULÊME
05 45 67 01 39
ciplemaillon@aplb.fr



MONTPON

C3i

68 rue Thiers
24700 MONTPON
05 53 80 21 22
c3ivi@aplb.fr

RIBÉRAC

C3i

3 avenue de Royan
24600 RIBÉRAC
05 64 10 07 71/72
c3iriberac@aplb.fr

SAINTE-FOY-LA-GRANDE

C3i

66 bis rue Alsace Lorraine
33220 SAINTE-FOY-LA-GRANDE
05 57 41 90 80/82
c3istefoy@aplb.fr

aplb.fr/section-insertion.html



APLB emploi insertion